N°62 - Janvier 2020

Vivre à Marigny

Bulletin Municipal d'informations

Soirée cabaret à Marigny

Sommaire

Edito……p 3

La vie municipale
- Les conseils municipaux……p 4
- Le classement communal des maisons fleuries……p 6
- Album photos de la commune……p 7
- Le C.C.A.S…… p 8

Les dates à retenir……p 9

La vie associative
- Le comité des fêtes……p 10

La vie des Marignyssois
- Etat civil 2019……p 13
- Météo……p 14

La vie pratique
- Informations diverses……P 15
- La Bourbon ' Net……p 17
- Recensement militaire…… p 20
- Information SICTOM……p 20
- Tarifs de la salle polyvalente……p 21
- Tarifs des concessions et redevances funéraires.p22

La vie rêvée des mets……p 23

La vie en presse……p 24 à 33
- Marigny……p 24 à 28
- C.C.A.S……p 29
- Comité des fêtes ……p 29-30
- US Marigny……p 31
- Marignyssois……p 32 à 33

Horaires d'ouverture de la Mairie…… …… …….. p 34
Horaires d'ouverture de la bibliothèque
Coordonnées de la Mairie

VIVRE A MARIGNY

► *EDITO*

Chères Marignyssoises, chers Marignyssois,

L'équipe municipale et moi-même vous remercions chaleureusement d'être toutes et tous venus nombreux à la cérémonie des vœux de la commune, à la fois simple et conviviale, témoignant de votre attachement à notre village. Cette cérémonie est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalité. S'il me fallait n'en formuler qu'un pour cette année je dirai : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

Concernant l'état-civil 2019, il comporte deux naissances et un décès.

L'ensemble du Conseil Municipal et moi-même souhaitons la bienvenue à Madame Podevin et ses enfants domiciliés à Champaigue ; qu'ils trouvent chez nous un accueil chaleureux, une joie de vivre, une joie d'y vivre.

Les principaux investissements se sont essentiellement portés sur :

S'il me fallait ne formuler qu'un vœux pour cette année je dirai : seul on va plus vite, ensemble on va plus loin.

- la réfection de voirie des sections des chemins suivants : Chemin des Jandiaux, Chemin des Genévriers, Chemin de Thiange à Rotière, Chemin de la Paire au Jot, Carrefour du chemin les Guillards.

- l'entretien de bâtiments communaux (remplacement des boitiers de sécurité à la salle polyvalente et peintures extérieures de la mairie et du garage communal) et la mise en place de 4 jeux pour enfants et d'un panier de basket aux abords de la salle polyvalente.

Je remercie le personnel communal, les bénévoles du CCAS, de l'USM et du comité des fêtes pour leur implication dans la vie locale.

Le fleurissement des habitations et des espaces communaux malgré des conditions météorologiques défavorables dues à une sécheresse récurrente a permis de donner l'image d'un village agréable à vivre.

Marigny soutient le projet de 2ème pont routier sur l'Allier à Moulins. Le Conseil Municipal a délibéré en faveur de cet ouvrage nécessaire à tout un territoire le 3 décembre 2019.

Cette nouvelle année 2020 sera marquée par un renouvellement municipal et intercommunal partout en France les 15 et 22 mars.

Les membres du Conseil Municipal et moi-même formulons à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année 2020.

Votre Maire,

Philippe PRUGNEAU

▶ *La vie municipale*

Le conseil municipal s'est réuni 3 fois depuis l'édition du précédent bulletin, les 4 juillet, 17 septembre et 3 décembre 2019.
Voici un résumé des différents points abordés et des décisions prises :

1) Ajout et validation de précisions concernant le règlement intérieur de la salle polyvalente de Marigny.

2) <u>Sollicitation de la commune de Neuvy pour une adhésion au SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER avant le 31 décembre 2019- approbation.</u>

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal de la commune de NEUVY a approuvé, le 16 mai 2019, une délibération sollicitant le SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER en vue d'une adhésion avant le 31 décembre 2019.
L'adhésion de la commune de NEUVY permettrait de renforcer le rôle du SIVOM au sein de l'organisation territoriale en matière de gestion de la compétence eau potable.
Le SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER a approuvé cette demande d'adhésion par une délibération en date du 23 juin 2019.
Le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide de donner un avis favorable sur l'adhésion de la commune de Neuvy au SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER.

3) <u>Nomination d'un suppléant au conseil d'administration du centre social de Souvigny,</u>

Monsieur le Maire expose que les 12 conseils municipaux des communes adhérentes au Centre Social ont nommé un conseiller en tant que membre de droit du Conseil d'Administration de Centre Social. Lors de l'assemblée Générale 2018, les adhérents de l'association ont voté pour de nouveaux statuts qui prévoient que chaque membre de droit des communes adhérentes puisse avoir un suppléant nommément désigné en cas d'impossibilité pour ce premier de se rendre à une réunion de Conseil d'Administration.
Monsieur le Maire rappelle que Nicole BUXEROLLES a été élue déléguée du centre social le 30/03/2014. Robert ERAUD a été nommé comme suppléant.

4) <u>Sollicitation des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, afin d'adhérer au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité à compter du 1er janvier 2020.</u>

Monsieur le Maire explique que le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité à compter du 1er janvier 2020. Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :
Des 14, 24 et 27 juin 2019 des conseils municipaux de Moulins, Vichy et Montluçon.
Le SDE 03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux conseils municipaux de se prononcer sur cette adhésion.
Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents l'adhésion des villes de Montluçon, Moulins et Vichy au SDE 03.

<u>5) Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.</u>

Monsieur Robert Eraud, délégué au SIVOM EAU, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

6) Validation des délégués titulaires et suppléants au SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER

Monsieur Prugneau explique qu'il faut communiquer au SIVOM RIVE GAUCHE ALLIER les noms de deux délégués titulaires et de deux suppléants. Il propose de désigner en délégués titulaires : Monsieur Robert Eraud et Monsieur Jean-Claude Diat et pour les suppléer, respectivement, Monsieur Foulques de Barmon et Madame Morgane Loquet-Wirth.

Le Conseil Municipal valide ce choix.

7) Questions diverses

A) Demande de reconnaissance de l'état de calamité agricole pour la sécheresse au titre de l'année 2019 pour Marigny.

Considérant la très faible pluviométrie et l'exceptionnelle sécheresse qui perdurent depuis 2018 sur la commune de Marigny, le conseil à l'unanimité décide :

- **De solliciter** de Madame la Préfète de l'Allier la reconnaissance de l'état de calamité agricole pour la sécheresse au titre de l'année 2019 sur tout le territoire de la commune de Marigny, dont toutes les productions agricoles ont été impactées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance,
- **De solliciter** l'Etat pour que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment de plus appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

B) Demande de remboursement des arrhes pour la location de la salle des fêtes du 27 juin 2020. Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de rembourser les arrhes de la location de la salle polyvalente des 27-28 juin 2020 à des locataires ayant renoncé à celle-ci suite à des problèmes familiaux (160€).

C) Monsieur Eraud explique le projet 2020-2023 du centre social afin que le conseil autorise le Maire, à signer la nouvelle convention le 19 février 2020. Le conseil municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

D) Monsieur Prugneau explique que la commission d'enquête a rendu un avis défavorable à la construction du nouveau pont de Moulins. C'est la préfète de l'Allier qui aura la décision finale. Monsieur Prugneau propose de faire une délibération demandant la déclaration d'utilité publique du 2ème pont. Le conseil valide cette proposition.

Classement communal 2019
des maisons et cours de fermes fleuries

Maisons individuelles

1er prix : M. et Mme Jean-Luc et Martine BELLIEN
2ème prix : M. Franck SOUVERAIN et Mme Nathalie BRUNET
3ème prix : M. et Mme Luc et Marie-Jo FILLERE
4ème prix : M. et Mme Alain et Martine HAMEL

De plus, ont été remarqués les fleurissements suivants :

- *M. et Mme Michel et Anne-Marie SURLEAU*
- *M. et Mme Jean-Claude et Marie-Thérèse CHABOT*
- *M et Mme Bruno et Michèle BERNADON*
- *M. Didier REGNAULT et Mme Carole DIDIER*
- *M. et Mme Jean-Paul et Jacqueline PERRONNY*
- *M. et Mme Christophe et Aurélie PACAUD*
- *M. et Mme Jean-Pierre et Michèle REGNAULT*
- *Mme Nicole AUPETIT*
- *Mme Marie-France GRANDJEAN et M. Etienne SOULIER*

Cours de fermes

1er prix : M. et Mme Foulques et Sylvie de BARMON
2ème prix: M. Jean-Claude DIAT
3ème prix : Mme Simone COUTURIER et M. Jean-Paul COUTURIER
4ème prix : M. et Mme Emmanuel et Perrine BRÉCHIGNAC

Les commémorations

Noël de la commune

▶ *La vie municipale*

C.C.A.S

Le repas du CCAS

Près d'une quarantaine de convives se pressaient dans la salle des fêtes pour le repas annuel du CCAS offert aux aînés de la commune. Après l'apéritif de rigueur pour la mise en appétit, les invités ont pu déguster l'excellent repas concocté par le traiteur de Noyant David Boire. A l'issue du repas, tandis que quelques personnes s'attardaient à bavarder, des acharnés de la belote se sont remis à table, mais cette fois pour taper le carton avant l'inéluctable séparation.

► *La vie à venir*

Les dates à retenir en 2020

Dimanche 15 Mars	Elections municipales 1er tour
Samedi 21 Mars :	Soirée théâtrale du Comité des Fêtes
Dimanche 22 mars	Elections municipales 2ème tour
Samedi 2 Mai :	Marche de l'omelette du Comité des Fêtes
Vendredi 8 Mai :	Cérémonie commémorative de la Victoire de 1945 (rendez-vous à 11h d'abord au monument de la forêt)
Samedi 20 Juin :	Marigny en fête, méchoui du Comité des fêtes
Dimanche 30 Août :	Commémoration en mémoire des six fusillés du 27 Août 1944 au monument de la forêt à partir de 11h00
Dimanche 11 Octobre :	Repas d'automne du CCAS
Mercredi 11 Novembre :	Cérémonie commémorative de l'armistice de 1918 (rendez-vous à 11h d'abord au monument du bourg)
Samedi 5 décembre :	Arbre de Noël

▶ *La vie associative*

Journée « Produits Locaux » et « Soirée Cabaret », deux réussites du comité des fêtes

Les manifestations du second semestre de l'an dernier ayant eu une fréquentation ressemblant plutôt à une peau de chagrin, le comité des fêtes a décidé de prendre le taureau par les cornes et de bouleverser ses habitudes. Bien lui en a pris, puisque la journée « Produits locaux » de début octobre, qui a remplacé les moules/frites, a connu une première édition encourageante, malgré un ciel qui a sans aucun doute dissuadé bon nombre de visiteurs. Pourtant, les exposants ont semblé, à des degrés divers, assez satisfaits de leur journée, l'attraction numéro 1 étant le pressoir qui a écrasé quelques 150 kg de pommes pour en extraire environ 80 litres de délicieux jus. Sur le coup de midi, les affamés (une bonne cinquantaine) ont englouti, préparés par les exposants, qui un steak/frites, qui une saucisse/frites, qui une bonne sousoupe, un ch'tit bout de fromage et une part de tarte bref, de quoi tenir jusqu'au soir sans risquer l'inanition ! A priori, l'opération « Produits locaux » devrait être reconduite en 2020, et cette fois, juré craché, avec le soleil !

Début décembre, la soirée, qui prolonge traditionnellement la venue du Père Noël, a connu un véritable engouement, puisque la salle des fêtes était comble pour la venue des danseuses de l'Académie Chorégraphique de Moulins. L'excellent repas concocté par le comité terminé, la troupe de Florence Conrad-Montgilbert a pris possession de la scène et a, pendant trois bons quarts d'heure, enchanté les spectateurs qui n'ont pas ménagé leurs applaudissements. La grâce des évolutions, la quasi-perfection des enchaînements, la beauté des chatoyants costumes, sans bien sûr oublier le charme des danseuses, ont fait de ces chorégraphies, un vrai moment de bonheur. Les seules « critiques » entendues ici et là ont été « dommage que cela n'a pas duré plus longtemps ! ». Les danseuses avaient à peine quitté la scène que Julien, qui était aux manettes de la sono pour les accompagner, en a pris possession. Et, tel David Guetta dans ses meilleurs jours, le marignyssois a attiré à lui quasiment toute la salle pour les déhanchements de rigueur ! Dans ces conditions, on peut penser que, l'an prochain…

Le comité des fêtes

▶ ***La vie associative***

Le comité des fêtes a fait le point

C'est en présence de Philippe Prugneau, maire, et de la quasi-totalité (à un élément près) de ses membres que s'est tenue l'assemblée générale du comité des fêtes. Le président Philippe Aubenas a tout d'abord fait un retour sur les activités de 2019, et si certaines manifestations ont été plus réussies que d'autres, le bilan est globalement satisfaisant. Didier Régnault, trésorier, a ensuite fait le point sur la situation financière et le résultat de l'exercice 2019 étant à l'équilibre confirme la bonne santé pécuniaire du comité. Pour raisons personnelles, plusieurs membres de l'association ont décidé de cesser leur collaboration laissant l'effectif à seulement 14 personnes. De ce fait, le bureau, lors de l'élection qui a suivi, a été légèrement modifié. Toutes les manifestations de 2019 sont reconduites en 2020 (soirée théâtrale le samedi 21 mars, marche de l'omelette le samedi 2 mai et la soirée complétant la fête au village de l'après-midi le samedi 20 juin, pour les activités dont la date est fixée) avec en plus une exposition inédite en avril ou mai sur « La flore fossile et sa préhistoire bourbonnaise ».

Le nouveau bureau : Président d'honneur, Philippe Prugneau, maire ; président, Philippe Aubenas ; vice-président, Jean-Christophe Deceuninck ; Trésorier, Didier Régnault ; trésorier-adjoint, Jean-Claude Diat ; secrétaire, Carole Didier ; secrétaire adjointe, Nuccia Fribault.

Etat civil 2019

Naissances

Victor, Pierre, Michel BRÉCHIGNAC *né à Moulins (Allier) le 31 mars 2019, fils d'Emmanuel et Perrine BRÉCHIGNAC, domiciliés aux « Guilleminots »*

Lyah, Ohana, Marisa LÉONHART *née à Moulins (Allier) le 4 novembre 2019, fille de Nolwenn et Alexandra LÉONHART, domiciliés au « Grand Fouché »*

Décès

Monsieur Marie, Joseph, Pierre ***BRÉCHIGNAC*** *domicilié à Marigny, 2, Les Guilleminots, est décédé à Moulins le 24 juin 2019*

▶ *La vie pratique*

2019 : Forte sécheresse pour notre commune!

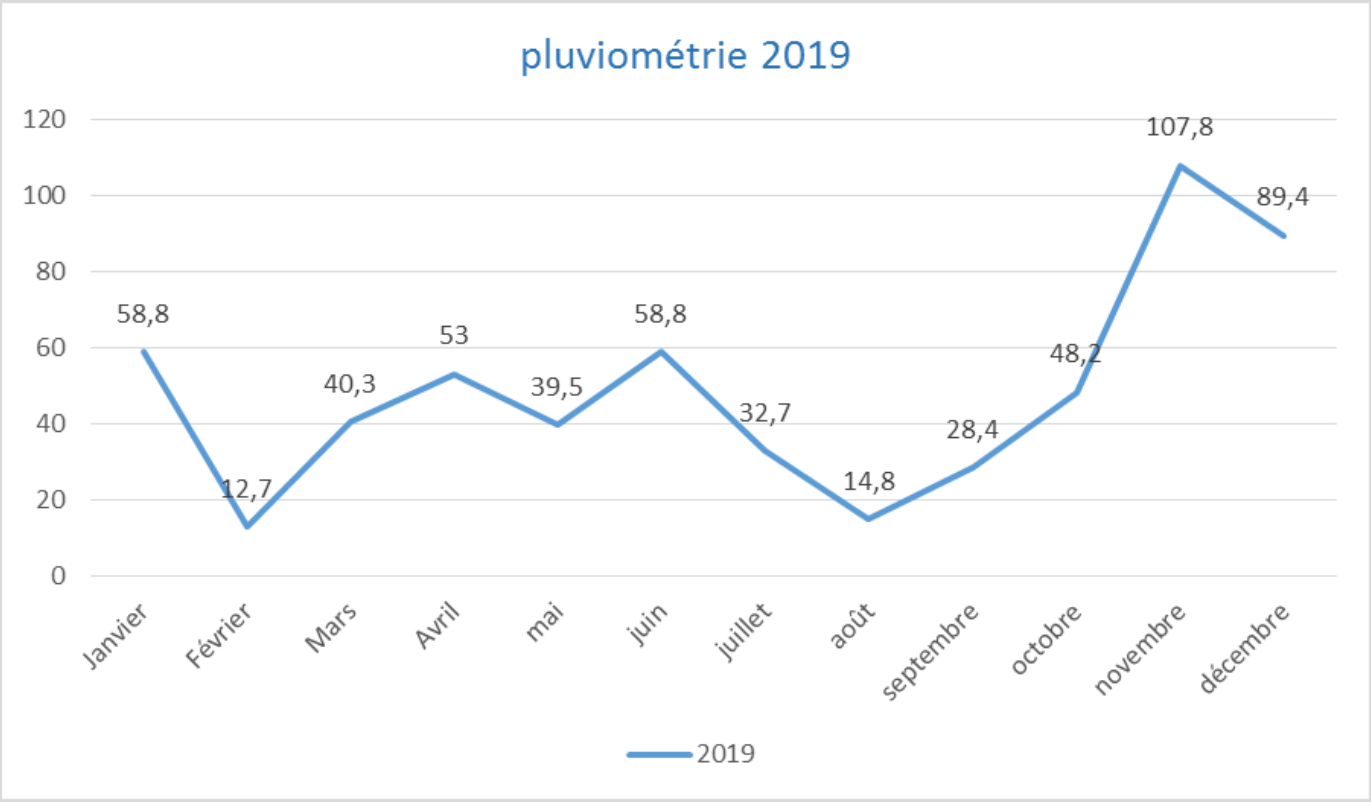

Une grande partie de la France a subie une forte sécheresse en 2019. Le département de l'Allier a été sévèrement touché. De ce fait notre village a été fortement impacté !

La pluviométrie 2019 a été irrégulière sur notre commune, il y a eu peu d'eau au printemps et nous avons connu un été très sec à partir du 15 juin. Seulement 106 mm ont été relevés sur juin, juillet et août.

Déjà touchée l 'année précédente, la nature de Marigny a souffert.

La pluie a fait son retour en octobre mais n'a pas comblé notre déficit annuel. Seulement 584,40 mm ont été mesurés au pluviomètre en 2019. La moyenne en "année normale" est de 750 mm environ !

Emmanuel Bréchignac

▶ *La vie pratique*

Elections Municipales 2020

Informations concernant les obligations liées aux élections municipales 2020

Les deux tours des prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.
Pour cette élection, de nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter. Or, il y a 3 millions d'électeurs non-inscrits et 6,5 millions de «mal-inscrits».
Le taux d'abstention aux élections est en partie dû à cette «mal-inscription», notamment chez les jeunes actifs. En effet, dès qu'il y a déménagement, la procédure d'inscription est volontaire.

Toute amélioration du nombre d'inscrits et de la qualité de l'inscription entrainera une réduction de l'abstentionnisme.

CE QUI CHANGE POUR CETTE ÉLECTION :

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les municipales 2020, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 7 février 2020 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

Pour vous permettre d'informer vos usagers de ces changements et pour vous permettre de mettre en place une campagne d'information visant à augmenter le nombre d'inscrits sur les listes électorales, Info-public.fr a réalisé un document d'information à destination des citoyens.

▶ ***La vie pratique***

Les services de l'État dans l'Allier

Actualités, infos, services, démarches… pour tout savoir des services de l'État dans le département, rejoignez les réseaux sociaux de la préfecture de l'Allier sur Facebook et Twitter @Prefet03,

et sur www.allier.gouv.fr.

D'autre part, n'hésitez pas à suivre et à partager nos publications sur facebook et twitter.

- https://www.facebook.com/Prefet03
- https://twitter.com/Prefet03

▶ *La vie pratique*

La Bourbon'Net : le bus itinérant du Conseil départemental sur la route du numérique

13 millions de personnes sont exclues du numérique en France. Cette situation met en difficulté de nombreuses personnes dans leur vie quotidienne. Chef de file des solidarités sociales et territoriales, le Conseil départemental de l'Allier entend relever le défi majeur de l'inclusion numérique aux côtés des autres acteurs bourbonnais (collectivités, administrations, associations, etc.). La collectivité a ainsi adopté un plan Numérique Allier en octobre dernier, assorti de nombreuses actions concrètes.

Parmi celles-ci figure la mise en circulation d'un bus numérique : la Bourbon'Net. Ce véhicule équipé d'un accès gratuit à Internet, sillonne les routes départementales depuis le 28 octobre, pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne (santé, famille, inscription en maison de retraite, paiement des impôts, billets de train…) et les aider dans l'utilisation des outils du numérique (accès gratuit à des tablettes connectées, découverte d'une imprimante 3D…). A l'intérieur du bus, deux agents formés sont prêts à accueillir le public, dans un cadre chaleureux et convivial. Le bus a vocation à circuler auprès des communes non pourvues d'une offre de médiation numérique et de points d'accueil (CAF, MSA, CARSAT, CPAM…), pour s'adapter aux besoins des populations en complémentarité avec les actions existantes et à venir dans l'Allier. Signe de reconnaissance et de la qualité des services rendus, la Bourbon'Net vient d'être labellisée bus France Services par l'Etat.

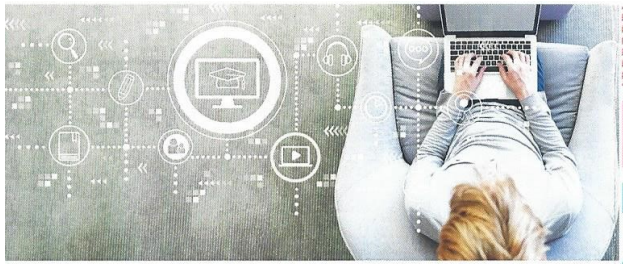

Un bouquet de services gratuits pour les Bourbonnaises et les Bourbonnais :

- **Un équipement numérique en libre accès**
  Internet, Wifi, tablettes, imprimante 3D, etc.
- **Un accompagnement numérique**
  Identification des difficultés du public sur le numérique, aides aux démarches en ligne, ateliers numériques par niveau et/ou thématique, initiation à l'impression 3D, etc.
- **Un relais de services**
  Information des services numériques près de chez soi (espaces numériques, permanences, aidants numériques de proximité, utiles, etc.), information culturelle et touristique (agenda, expositions, temps forts, etc.), présentation de la médiathèque digitale (offre en ligne).
- **Un espace d'accueil et de promotion des initiatives locales**
  Écoute et orientation vers les acteurs de proximité, prise de rendez-vous, programmation co-construite avec les partenaires locaux (collectivités, associations, entreprises, etc.).

LA BOURBON'NET

Comment ça fonctionne ?

L'accès à la Bourbon'Net est entièrement gratuit.

Une carte du département présente les communes desservies par la Bourbon'Net, ainsi que le calendrier de passage sur :

www.allier.fr

Plus d'informations

Service de médiation sociale en inclusion numérique
07 85 12 41 46 - guillaumin.s@allier.fr

Allier le Département

Avec le soutien financier de La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Création graphique : Direction de la Communication (CD03) - Photos : Adobe Stock - Impression : Imprimerie du Département - Octobre 2019.

LA BOURBON'NET

Bus itinérant du Conseil départemental sur la route du numérique

Le bus numérique vous accompagne pour faciliter vos démarches administratives et vous familiariser avec les outils numériques

Allier le Département

L'accompagnement aux démarches en ligne :

- **Pour se soigner** (ouverture du dossier médical partagé, suivi des remboursements de soins, etc.)
- **Pour se former et trouver un emploi** (recherche d'activité et de formation, réponse à une offre d'emploi, navigation sur le site internet Pôle emploi, publication du CV en ligne, etc.)
- **Pour le suivi de ses droits** (formulaire de demandes à la maison départementale des personnes handicapées, allocation logement, prime d'activité, revenu de solidarité active, etc.)
- **Pour faire face à un litige** (saisie du Défenseur des droits, contact des associations de défense des consommateurs, de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, navigation sur le site www.justice.fr, etc.)
- **Pour gérer son budget** (déclaration d'impôt, calculateur de budget, etc.)
- **Pour gérer ses dossiers administratifs** (changement d'adresse, pré-demande de carte d'identité ou de passeport, demande de carte-grise et de permis de conduire, nombre de points sur son permis de conduire, inscription sur les listes électorales, etc.)
- **Pour améliorer son logement** (navigation sur le site de l'agence national d'amélioration de l'habitat)
- **Pour créer et utiliser son compte en ligne** (AMELI, CAF, CARSAT, MSA, Pôle emploi, France Connect, etc.)

Pour tous !

- **les jeunes** (inscription sur la plateforme « Parcoursup », inscription au BAFA/BAFD, navigation sur le site de l'Onisep, etc.)
- **les familles** (navigation sur le site de la CAF, recherche d'un mode de garde pour les enfants, etc.)

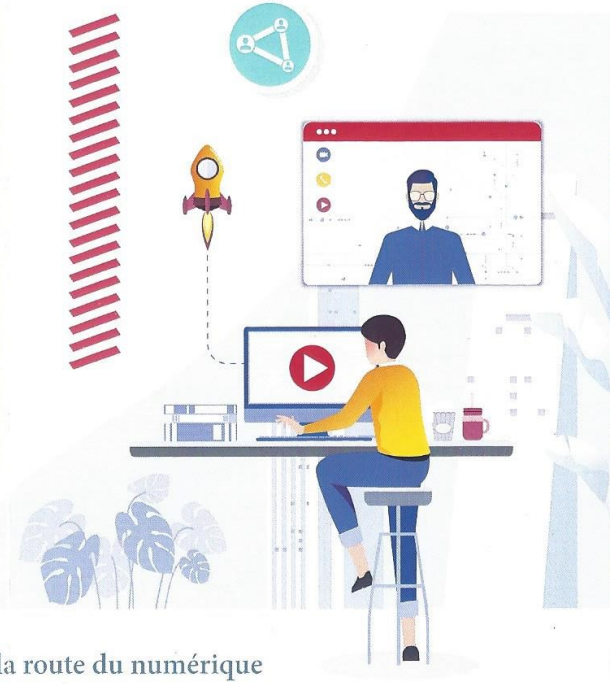

Le Conseil départemental vous accompagne **sur la route du numérique**

▶ *La vie pratique*

INFORMATIONS DIVERSES

RAPPEL - RECENSEMENT MILITAIRE -

INSCRIPTION OBLIGATOIRE A 16 ANS - FILLES ET GARCONS

Depuis le 1er janvier 1999 tous les garçons et les filles de nationalité française doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile durant le mois de leur 16ème anniversaire.
L'attestation de recensement qui leur est délivrée par la mairie est indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), mais également pour s'inscrire sur les listes électorales, aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (baccalauréat, permis moto ou auto, concours de la fonction publique…) et dans un établissement scolaire. En conséquence cette attestation est à conserver précieusement.

Depuis le 13 janvier 2015, les jeunes qui étaient convoqués au détachement air de Varennes sur Allier effectuent leur journée défense et citoyenneté au CREPS de Vichy (centre de ressources d'expertise et de performances sportives).

♦ SICTOM NORD-ALLIER

Jours d'ouverture et de fermeture– horaires

DECHETERIE DE COULANDON (04 70 46 08 41) :
fermée le lundi, dimanche et jours fériés,
ouverte le mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

Horaire d'ouverture, durant toute l'année : 9h00-12h30 /13h45-17h30

SICTOM Nord Allier RD 779 - 03230 CHEZY

Tél. : 04 70 46 77 19
Mail : www.sictomnordallier.fr

▶ *La vie pratique*

♦ LA SALLE POLYVALENTE

Depuis le 1er janvier 2016, les tarifs pour la location de la salle polyvalente sont de :

Pour les particuliers de la commune :
- 180 € les weekend et jour férié
- 80 € un jour de semaine non férié
- 80 € forfait nettoyage (tables, chaises et vaisselle non comprises)
- 1 tente de réception 150 €
- 2 tentes de réception 200 €

Pour les personnes extérieures :
- 320 € les weekend et jour férié
- 130 € un jour de semaine non férié
- 80 € forfait nettoyage (tables, chaises et vaisselle non comprises)
- 1 tente de réception 200 €
- 2 tentes de réception 300 €

Modalités :
- Un chèque d'arrhes de 50 % du prix de la location vous sera demandé au moment de la réservation.
- le jour de l'état des lieux d'entrée :
  - le solde de la location sera à régler
  - l'attestation d'assurance vous sera demandée
  - un chèque de caution de 750 € sera à verser (il vous sera remis le jour de l'état des lieux de sortie).

De la vaisselle peut être prêtée gracieusement par la commune, en cas de casse ou perte, elle devra être remboursée.

▶ *La vie pratique*

♦ LE CIMETIERE

Depuis le 1er septembre 2017, les tarifs des concessions et redevances funéraires sont :

- pour 30 ans ⟶ 120 € les 2m²
- perpétuelle ⟶ 240 € les 2m² + 25€ de droit d'enregistrement
- inhumation ⟶ 30 € par personne
- exhumation ⟶ 50 € par personne

Les tarifs pour les concessions au columbarium sont :

- pour 15 ans ⟶ 350 €
- pour 30 ans ⟶ 700 €

La dispersion des cendres au Jardin du Souvenir ⟶ 50 €

▶ *La vie rêvée des mets*

Crème de châtaigne

Ingrédients (pour 6 personnes) :

1 filet de poulet, de pintade ou de faisan
300g de châtaignes au naturel en bocal ou surgelées
3 échalotes
2 cubes de bouillon de volaille
1l d'eau
25cl de crème liquide
2 cuillerées à soupe de cognac
1 cuillerée à soupe d'huile d'olive
20g de beurre
Sel et poivre du moulin

Epluchez et émincez les échalotes.
Coupez le filet en morceaux.
Dans un faitout, faites dorer les morceaux de filet dans l'huile et le beurre à feu vif pendant 5 minutes.
Ajoutez les échalotes et les châtaignes, puis laissez revenir à feu moyen pendant 5 minutes.
Salez légèrement et poivrez.
Versez le cognac en grattant bien le fond du faitout.
Ajoutez la crème, l'eau et les cubes de bouillon.
Portez à ébullition, mélangez et laissez mijoter, sans couvrir et à feu doux, pendant 20 minutes.
Mettez le tout dans un mixer blender et mixez jusqu'à ce que la crème soit onctueuse.
Filtrez la crème dans une passoire fine.
Goûtez et rectifiez l'assaisonnement si nécessaire.

La vie en presse

MARIGNY

Les maisons fleuries ont été évaluées

AGRÉMENT. Au cours de leur tournée, Philippe Prugneau et Marie Beaufils ont pu apprécier le fleurissement communal, ici place de l'église.

Le 22 juillet 2019

En raison de plusieurs indisponibilités, la commission « fleurissement » était réduite lors de son périple dans la commune pour l'appréciation de la mise en valeur des maisons et cours de fermes.

Rappelons que la décoration florale des propriétés n'est prise en compte que si elle est visible de la voie publique. Au cours de sa tournée, la commission a constaté que beaucoup de Marignyssois s'étaient appliqués à joliment fleurir leur propriété, mais qu'ils avaient aussi dû subir les conséquences de la sécheresse. Néanmoins, le cru 2019 est de bonne qualité, et il faut attendre maintenant le départage entre les plus belles réalisations.

Palmarès attendu

On retrouvera probablement cette année encore, plus ou moins les mêmes en haut du palmarès, mais reste à savoir si les vainqueurs de l'an dernier (ex-æquo Luc/Marie-Jo Fillère et Jean-Luc/Martine Bellien pour les maisons, et Foulques et Sylvie de Barmon pour les cours de fermes) conserveront leur titre. Réponse dans quelques semaines.

MARIGNY

Hommage aux six jeunes fusillés en 1944

MONUMENT. Rendez-vous ce dimanche, à 11 heures, au monument érigé en bordure de la forêt de Marigny.

Le 21 août 2019

La cérémonie en hommage aux six jeunes de Marigny et Souvigny, massacrés par les Allemands et la milice qui se repliaient le 27 août 1944, se déroulera, ce dimanche 25 août. Rendez-vous à partir de 11 heures, au pied du monument érigé en bordure de la forêt de Marigny, le long de la RD 953, à l'endroit même de leur supplice. Le 10 décembre 1944, le conseil municipal de Marigny avait décidé l'acquisition de cette parcelle de terrain pour y ériger un monument qui fut financé par souscription populaire.

Pour la commémoration du 75e anniversaire de l'assassinat de Francis Sivade, Charles Fèvres, Jean Marchais, Marcel Signoret, Albert Tricot et René Véniat, dont la vie, à peine commencée, s'est arrêtée dans des conditions atroces, de nombreux participants et personnalités sont attendus.

MARIGNY

Les suppliciés toujours dans les mémoires

Il est essentiel que le souvenir de Charles Fèvres 18 ans, Albert Tricot 18 ans, Jean Marchais 19 ans, René Véniat 23 ans, Francis Civade 28 ans et Marcel Signoret 32 ans, ignoblement assassinés le 27 août 1944 par les Allemands et la milice qui battaient en retraite, demeure avec le temps.

Une soixantaine de personnes (*) étaient au pied du monument érigé à l'endroit même de leur exécution pour commémorer le 75e anniversaire du supplice enduré par les six jeunes Marignyssois et Souvignyssois, dont le seul tort a été d'être à proximité de la route lors du passage du convoi ennemi.

La cérémonie, dirigée par Fernand Maupas, le président de l'Udac, a débuté avec l'appel des morts par Robert Deschamps, président local de la Fnaca, et René Paris, du Souvenir Français.

Après le dépôt de gerbes, l'assistance a observé une minute de silence.

Après *La sonnerie aux morts*, puis *La Marseillaise*, Philippe Prugneau s'est d'abord attaché à rappeler ce qu'avait été la courte vie des jeunes martyrs, soulignant que « le 27 août 1944 restera à tout jamais, une journée tragique pour Marigny » et que « ce rassemblement, qui s'enracine dans notre histoire, est l'expression de notre vigilance du présent face aux tentatives de révision du passé, contre l'intolérance, le fanatisme et dans le respect de la personne humaine et du droit des peuples ».

COMMEMORATION. Jacky Laplume, Fernand Maupas, Philippe Prugneau, Jean-Claude Albucher et Jean-Marc Dumont *(de gauche à droite)* se recueillent avant de déposer une gerbe.

(*) Étaient notamment présents : Jean-Marc Dumont, représentant le député Dufrègne ; Philippe Prugneau, maire de Marigny ; Jean-Claude Albucher, maire de Souvigny ; Fernand Maupas, président de l'Udac ; Robert Deschamps, président local de la Fnaca ; René Paris, du Souvenir Français ; Jacky Laplume, président départemental de l'Anacr ; Roland Adamcik de la Fnaca.

Le 27 août 2019

MARIGNY

Jean-Luc et Martine Bellien récompensés

FLEURISSEMENT. Le mini-jardin japonnais de Jean-Luc et Martine Bellien, magnifique au printemps comme toutes leurs autres réalisations, a ensuite considérablement souffert de la sécheresse.

Pendant plusieurs années, les trois ou quatre mêmes couples squattaient les premières places du concours des maisons fleuries de la commune.

Mais, l'an dernier, un ménage nouvellement installé à Marigny a quelque peu troublé l'ordre établi en venant partager la première marche du podium avec les éternels lauréats, Luc et Marie-Jo Fillère.

Et cette année, c'est ce couple, Jean-Luc et Martine Bellien, installés au lieu-dit « Les Taillis », qui s'est vu décerner seul la palme d'or.

Outre leur mini-jardin japonnais, Jean-Luc et Martine offrent à la vue, pas loin d'une cinquantaine de jardinières, pots ou massifs, colorés et diversifiés à souhait, rendant leur victoire peu contestable.

Dans leur sillage, on retrouve les trois couples d'habitués, Franck Souverain et Nathalie Brunet avec l'argent, puis Luc et Marie-Jo Fillère en bronze, et enfin, au pied du podium Alain et Martine Hamel.

Du côté des cours de fermes, le plus beau fleurissement a été constaté chez Foulques et Sylvie de Barmon, qui s'imposent donc pour la cinquième année consécutive, tandis qu'un petit nouveau, Jean-Claude Diat, vient s'incruster à la 2e place.

Jean-Paul et Simone Couturier, puis Emmanuel et Perinne Bréchignac complètent le palmarès.

Enfin, la commission a salué les efforts de Michel et Anne-Marie Surleau, Jean-Claude et Marie-Thérèse Chabot, Bruno et Michèle Bernadon, Didier Régnault et Carole Didier, Jean-Paul et Jacqueline Perronny, Christophe et Aurélie Pacaud, Jean-Pierre et Michèle Régnault, Nicole Aupetit, ainsi qu'Etienne Soulier et Marie-France Granjean qui ont, eux aussi, grandement contribué au fleurissement du village.

Le 30 août 2019

Le 11 septembre 2019

MARIGNY

De nouveaux jeux pour les enfants

RENOUVELLEMENT. Marc Douet, employé communal *(à droite)*, et le saisonnier Didier Olivier fignolent la mise en service des nouveaux jeux.

Les jeux pour enfants, installés à proximité de la salle des fêtes, et datant approximativement de la même époque (2006) étant arrivés à limite d'usure, la municipalité a décidé de les remplacer.

Seule la table de ping-pong, quasi inusable puisqu'en béton, a trouvé grâce auprès des édiles locaux. Elle sera tout de même rénovée.

Dorénavant, l'aire de jeux comprend, outre la table de ping-pong, une balançoire à bascule, trois jeux sur ressort, symbolisés par une vache, un éléphant, une moto pour les plus jeunes, et un panneau de basket qui, à coup sûr, saura distraire les ados.

Le 23 septembre 2019

MARIGNY

Travaux sur les chemins communaux

TRAVAUX ROUTIERS. Après la dépose par jets de liant bitumineux, le gravillon est déchargé avant compactage.

Dans le cadre du programme d'entretien de la voirie communale, diverses portions de chemins le nécessitant ont été remises en état, ce qui donnera un meilleur confort, mais aussi et surtout une meilleure sécurité pour les usagers.

Après l'épandage d'une grave-émulsion (mélange d'émulsion de bitume, de granulats et d'eau) sur quelques centimètres d'épaisseur, suivi d'un compactage destiné à éliminer les irrégularités de la chaussée, trois couches de gravillons ont été mises en œuvre.

Chacune de ces trois opérations a été précédée d'un épandage par jets de liant bitumineux permettant de solidariser les gravillons entre eux, suivi d'un compactage.

Le montant de ces travaux se monte pour la commune à environ 24.000 € hors taxes.

MARIGNY

La calamité agricole à reconnaître

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Philippe Prugneau.

Considérant l'exceptionnelle sécheresse et ses conséquences à Marigny, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de solliciter de la Préfète de l'Allier la reconnaissance de l'état de calamité agricole, sur la totalité de la commune, l'autorisation pour le maire de signer tout document nécessaire à ladite reconnaissance, que les agriculteurs puissent bénéficier d'aides au titre de ce fléau et que soient notamment appliqués des dégrèvements de taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Sivom Rive Gauche Allier. Robert Eraud, délégué de la commune au Sivom Eau, a présenté le rapport 2018. Le réseau de 950 km dessert 26 communes pour 15.000 habitants. La consommation moyenne par abonné est de 106 m³ pour une production totale de 2.364.667 m³ avec un prix de 2,29 € par m³ (au 1er janvier 2019). Quant au financement des investissements, il est de 1.154.170 €.

Divers. Les ajouts et modifications du règlement intérieur de la salle polyvalente ont été validés, tout comme le devis d'électricité relatif à la mise aux normes, à la salle polyvalente et à la mairie, pour 1.582,35 € HT.

Le 4 octobre 2019

MARIGNY

L'entretien des abords des chemins

BROYAGE. Aux Genévriers, comme partout ailleurs, les abords des chemins sont soigneusement entretenus.

Depuis plusieurs jours, l'employé municipal, Marc Douet, parcourt les chemins communaux et ruraux, une bonne vingtaine de kilomètres, pour l'entretien de leurs abords.

Les visibilités, notamment dans les endroits où le tracé tortueux aurait pu devenir source d'accidents, sont ainsi préservées et la propreté générale, améliorée.

Le 11 octobre 2019

Le 2 décembre 2019

MARIGNY

Le Père Noël en tournée sur la commune ce samedi

Les petits marignyssois ont bien de la chance car ils vont rencontrer le Père Noël avant les autres.

En effet, échelonnant sa distribution de cadeaux afin de pouvoir satisfaire tous les enfants de la planète, le Père Noël et sa hotte chargée de jouets fera escale à la salle des fêtes, samedi 7 décembre, vers 16 h 45, afin d'offrir aux jeunes marignyssois de moins de 12 ans leurs étrennes.

Pour faire patienter les enfants du village, la municipalité a prévu à 15 h 30 un spectacle assuré par « La Compagnie en La », intitulé « Le voyage de Pom au pays du petit-déjeuner ». Ce divertissement met en scène une ville qui s'inquiète bigrement car on n'y trouve plus de chocolat, une véritable horreur ! La maman de Pom ne peut donc plus préparer le petit-déjeuner et le boulanger ne fait plus ses pains au chocolat, d'habitude si croustillants. Pom décide alors de s'embarquer pour l'Afrique…

Après le spectacle et le passage du Père Noël, un goûter sera offert par la municipalité.

MARIGNY

Le père Noël a comblé les enfants

Cette année encore, le père Noël, ne pouvant pas tout faire à la fois, est venu à Marigny avec plusieurs jours d'avance. Et ce ne sont pas les petits marignyssois qui s'en plaindront ! Ils étaient nombreux, à l'invitation de la municipalité, pour d'abord assister au superbe spectacle proposé par la Compagnie en La (Evelyne Warszawski et Jean-Pierre Delplanche), au cours duquel le petit Pom a réussi, grâce à sa hardiesse et avec la complicité du sorcier Oublabla, à ramener, dans son pays, la cabosse du cacaoyer et ses précieuses fèves de cacao ! Peu après la fin du divertissement, vint le grand moment d'émotion avec l'arrivée du père Noël sous les ovations de tous, la hotte croulant sous les cadeaux ! Après la distribution des étrennes, le père Noël s'est éclipsé et les enfants se sont régalés avec un copieux et délicieux goûter offert par la municipalité.

JOIE. En compagnie du père Noël et d'Evelyne Warszawski (Compagnie en La), les petits marignyssois sont heureux avec leurs beaux cadeaux !

Le 10 décembre 2019

MARIGNY ■ Les généalogistes du centre social l'Escale à la salle des fêtes

S'initier aux archives notariales

Réunis à Marigny, les généalogistes du centre social l'Escale se sont initiés aux archives notariales.

Deux groupes du centre social de Souvigny l'Escale, qui s'intéressent à la généalogie, se sont réunis à la salle des fêtes de Marigny. Sous la conduite du président Michel Fayolle, ils ont pu découvrir la richesse des archives notariales.

Le passionné de généalogie, pour mener à bien ses investigations, doit cumuler beaucoup de qualités, notamment la curiosité, la passion ou la ténacité, probablement la plus indispensable. Et la récompense de ses efforts débouche non seulement sur la découverte de l'identité de ses ancêtres, mais lui permet aussi d'avoir un aperçu (limité) de leurs vies, de leurs logis, de leurs métiers et même un peu de leurs physiques.

Il n'y a pas si longtemps, il fallait avaler des kilomètres et des kilomètres de voitures, et se rendre en diverses mairies, archives départementales ou offices notariaux pour dénicher les renseignements recherchés.

Aujourd'hui, même si les déplacements sont encore souvent de rigueur car tout n'est pas totalement numérisé, il suffit de cliquer (de très nombreuses fois quand même) sur internet pour atteindre son but, ou presque.

Une trentaine de fidèles

On peut donc accéder, quand ils sont en ligne et sans trop de difficultés, aux états civils, registres paroissiaux (qui faisaient office d'état civil jusqu'à la Révolution), registres matricules militaires (qui donnent une idée du physique), actes notariés, et remonter le temps jusqu'aux années 1700, et même avec un peu (ou beaucoup) de chance jusqu'à l'époque de la bataille de Marignan !

Lancé en 2013 avec seulement six ou sept personnes, le groupe « Généalogie » de l'Escale compte aujourd'hui une trentaine de fidèles qui se réunissent chaque lundi.

Lors de cette réunion, ils ont découvert, à l'aide d'exemples concrets présentés par Michel Fayolle, la mine d'or que sont les archives notariales, par le biais desquelles on peut véritablement entrer dans la vie intime de nos aïeux.

On y trouve ainsi pêle-mêle diverses rubriques, licitation (vente aux enchères), compte de tutelle, mainlevée, transport (transfert de prêt), affectation hypothécaire, rectification, ventes, donation, baux, contrat de mariage, testament, inventaire après décès, etc.

Seule contrainte, on ne peut accéder qu'aux archives datant, en principe, de plus 75 ans, telles actes de naissance, de mariage, notariés ou judiciaires, alors que les actes de décès sont consultables immédiatement.

SÉANCE. Animé par Michel Fayolle *(debout)* un après-midi studieux et intéressant avec l'exploration des archives notariales.

Le 17 décembre 2019

MARIGNY

La journée offerte aux aînés en préparation

ORGANISATION. Autour du maire, Philippe Prugneau *(2e à droite)*, les membres du CCAS.

Réuni sous la présidence de Philippe Prugneau, maire, les membres du CCAS se sont penchés sur l'organisation de la journée dédiée aux aînés prévue dimanche 13 octobre.

71 personnes de plus de 60 ans seront conviées au repas. Après étude des offres de plusieurs traiteurs, deux menus ont été retenus pour être proposés aux aînés. Ils devront choisir, après avoir reçu l'invitation officielle, en contactant la mairie, au plus tard une semaine avant les agapes.

Enfin, chacun pourra être accompagné de parents ou amis, auxquels une participation de 25 € sera demandée. Quant aux personnes de plus de 65 ans qui n'auront pas pu profiter du repas, elles recevront un colis lors des fêtes de Noël.

Le 13 septembre 2019

MARIGNY ■ **Un marché de produits locaux sera organisé en octobre**

Le comité des fêtes innove

Le comité des fêtes de Marigny innove en organisant, dimanche 6 octobre, une journée dédiée aux produits locaux, journée articulée autour d'un pressoir mobile.

Les trois manifestations du comité des fêtes depuis le début de l'année ayant connu des fortunes diverses, le bureau a décidé de changer de braquet en organisant, dimanche 6 octobre, une journée dédiée aux produits locaux, journée articulée autour d'un pressoir mobile.

Force est de reconnaître que si l'ouverture de la saison par la 9e soirée théâtrale a été un succès, confirmant ainsi le caractère incontournable ce divertissement à Marigny, on ne peut pas en dire autant de la 23e marche de l'omelette qui a été, hélas, fortement contrariée par les aléas de la météo. Nombre de randonneurs ont ainsi reculé devant la pluie, le grésil et le vent.

Dernier volet de ce premier semestre contrasté, le méchoui, qui épaule depuis belle lurette l'après-midi de fête de la municipalité, a connu lui aussi un succès tout relatif quant à sa fréquentation. Néanmoins, les participants ont quand même passé un agréable moment à table, prenant possession de la piste de danse après avoir admiré le superbe feu d'artifice de la municipalité.

TERROIR. Anaïs Hubert, a eu l'idée de cette manifestation mettant les produits locaux à l'honneur.

Aussi, pour donner un nouveau souffle à ses activités, le comité a jeté son dévolu sur une animation inédite à Marigny avec l'installation d'un pressoir mobile pour pommes à proximité de la salle des fêtes le dimanche 6 octobre, globalement du milieu de la matinée jusqu'en fin de l'après-midi.

> **Tout le monde pourra venir avec sa récolte de pommes**

Toutes les personnes qui le souhaitent, marignyssoises ou non, pourront venir avec leur récolte de pommes les faire pressurer et repartir, contre une modeste rétribution, avec le jus de leurs fruits, alors que les autres, celles qui n'ont pas la chance d'avoir des pommiers, pourront repartir avec le jus des pommes amenées par des récoltants et qui seront pressées sur place, contre rétribution bien sûr.

Dans le même temps, une bonne dizaine d'exposants feront connaître leurs produits, fromages, vins, pains, pestos de légumes et d'aromates, farines, pâtisseries, glaces, miel, tisanes et autres moutardes, entre autres.

Enfin, chacun pourra, à sa convenance, se restaurer sur place avec des plats préparés par les exposants, viandes garnies, pizzas, ou salades diverses tandis que la buvette proposera, entre autres boissons, de la bière brassée dans le département.

Sera également présente sur place la Libricyclette et ses quelque 150 livres stockés dans le triporteur de David Blouët ? S'il est vital de nourrir son estomac, il l'est tout autant de nourrir son esprit !

Le 24 juillet 2019

MARIGNY ■ Le comité des fêtes organise un premier marché, le 6 octobre

Les produits locaux à la fête

Le comité des fêtes proposera pour la première fois un marché de produits locaux, dimanche 6 octobre. De nombreux producteurs seront au rendez-vous, mais aussi les membres du « Pressoir mobile du Bourbonnais » qui presseront sur place les fruits apportés par le public.

Le comité des fêtes a finalisé l'organisation de son premier marché dédié aux produits locaux. Cette manifestation inédite dans la commune se tiendra le dimanche 6 octobre à proximité immédiate de la salle polyvalente.

Un bel éventail de produits du terroir sera proposé par les exposants, du pesto de légumes au miel, en passant par les fromages, pains, pâtes, farines, moutardes, viandes, glaces, compotes, biscuits, maraîchage, etc.

Mais le centre de gravité du marché sera la mise à l'honneur d'un pressoir mobile avec démonstration du pressage des pommes par les membres du « Pressoir mobile du Bourbonnais ».

De leur côté, les « Croqueurs de Pommes » de Couzon se feront un plaisir de répondre aux questions qui leur seront posées. Toutes les personnes qui le désirent pourront apporter leur récolte (pommes, mais aussi, poires, raisins ou coings), à presser et repartir avec le jus, moyennant une modeste rétribution.

Celles qui n'ont pas la chance d'avoir une récolte de pommes pourront malgré tout repartir avec le précieux nectar, la matière première étant fournie moyennant, là aussi, une modeste participation financière. A noter que les bouteilles en verre seront sur place.

PRESSOIR MOBILE. Le public pourra faire presser ses fruits sur place.

La Libricyclette

Sera également présente la Libricyclette de David Blouet avec environ 150 livres.

Le marché sera ouvert approximativement entre 10 et 16 heures. Il sera possible de se restaurer sur place avec assiettes végétariennes, pizzas, saucisses ou steak frites vendus par les exposants, tandis qu'une buvette fonctionnera en permanence, achalandée notamment avec, entre autres, des boissons locales. ■

Le 24 septembre 2019

MARIGNY

Un premier marché réussi

ATTRACTION. Sous l'œil attentif du maire Philippe Prugneau, Marita Tessier met en fonctionnement le pressoir.

Malgré un crachin agaçant, le premier marché de produits locaux mis sur pieds par le comité des fêtes a connu une honnête fréquentation. A la fin de l'après-midi, les exposants (une dizaine) se sont montrés, à des degrés divers, globalement satisfaits de leur journée, tandis qu'à l'heure du déjeuner plus d'une cinquantaine de personnes se sont retrouvées dans la salle des fêtes devant une soupe ou un steak/frites et un morceau de fromage préparés par des détaillants.

Mais l'attraction était la fabrication du jus de pommes. Après être passés dans le broyeur, les pommes déchiquetées sont déposées sur le pressoir hydraulique installé à proximité où, sur six rangées et enveloppées d'un linge, elles sont écrasées. Et c'est ainsi que plus de 80 litres du précieux nectar correspondant à environ 150 kilos de fruits ont été mis en bouteilles et vendus. ■

Le 8 octobre 2019

MARIGNY ■ Il manque trop de joueurs pour l'USM puisse continuer

Le club de foot jette l'éponge

L'US Marigny ne débutera pas la saison prochaine. Le club confronté depuis plusieurs saisons à des problèmes d'effectif, a décidé de jeter l'éponge.

Cela faisait déjà plusieurs saisons que l'US Marigny avait les pires difficultés à boucler son effectif pour engager une équipe seniors en championnat. Sans l'apport de nombreux joueurs de communes environnantes, il y a belle lurette que le club de foot local, club familial s'il en est, serait mort et enterré.

Seulement, cette fois-ci, c'est la bonne, si on peut dire... Après un dernier championnat, le 25e consécutif, où, par deux fois, les hommes du coach Aurélien Desternes ont été contraints de déclarer forfait, en raison d'un nombre insuffisant de joueurs disponibles. Un championnat qu'ils ont quand même bouclé de manière honorable, à la 5e place (avec 6 victoires, 2 nuls et 8 défaites).

Le club avait été fondé en 1994 par Jean-Pierre Régnault qui en assura la présidence pendant une dizaine d'années, avant que Franck Souverain ne prenne le relais. Aujourd'hui, bien malin celui qui peut dire que l'on reverra un jour des maillots violets sur le stade municipal de Marigny... ■

STADE. Romain Leprince, un des quatre Marignyssois du club *(avec Philippe Prugneau, Jean-Christophe Deceuninck et Rémi Morel)* contemple un terrain désormais bien vide.

Le 6 juillet 2019

MARIGNY ■ Les Journées musicales d'automne au château de Charnes

Aloysia, un quatuor en concert

Dans le cadre des Journées musicales d'automne de Souvigny, le quatuor Aloysia se produira, ce samedi, au château de Charnes

Dans le cadre des Journées musicales d'automne de Souvigny, le concert gratuit en plein air délocalisé, institué l'an passé et qui avait obtenu un beau succès, a été reconduit.

A l'initiative de Pierre Dubois, organiste de la prieurale de Souvigny et directeur artistique des Journées musicales, il sera donné samedi 28 septembre, à 10 h 30, dans la cour du château de Charnes, mise gracieusement à disposition par Xavier et Christine de Froment. Rachel Averly (flûte traversière), Bernadette Charbonnier (violon), Céline Cavagnac (alto) et Laurence Boiziau (violoncelle), issues d'horizons très divers, qui ont joué auparavant dans différentes formations et qui ont souhaité se produire ensemble, ont ainsi créé le Quatuor Aloysia en 2016. A Marigny, elles interpréteront, pendant environ une heure, trois œuvres assez peu connues de compositeurs différents. Elles interprèteront tout d'abord le *Quatuor avec flûte B 381 en ré majeur*, de l'Autrichien Ignaz Pleyel, puis le *Quatuor avec flûte n°IV en mi mineur*, du Tchèque Pavel Wranitzky et enfin le *Quatuor avec flûte KV 285 en ré majeur*, de Wolfgang Amadeus Mozart.

Si les conditions météo ne permettent pas le déroulement du concert dans la cour du château, il sera donné dans l'ancien grenier à grains à l'admirable charpente datant de 1617. Entrée gratuite. ■

CONCERT GRATUIT. Rachel Averly, Cécile Cavagnac, Laurence Boiziau et Bernadette Charbonnier *(de gauche à droite)* donneront un concert au château de Charnes, ce samedi, à 10 h 30.

Le 26 septembre 2019

MARIGNY

À la recherche de leurs racines

RETOUR AUX SOURCES. Dans la cour du château, autour de Germaine Cazeneuve *(en blanc au milieu)*, la famille réunie.

Le 13 novembre 2019

Xavier et Christine de Froment ont accueilli au château de Charnes, autour d'un déjeuner, une quarantaine de descendants de la famille Aladane de Paraize, à l'initiative de Germaine Aladane de Paraize, épouse Cazeneuve.

Portant allègrement ses 93 ans, la vénérable dame possède toujours l'énergie de ses ancêtres bourbonnais et a conservé un enthousiasme particulièrement communicatif. Son mari, Jean Cazeneuve, décédé en 2005, avait notamment été président de l'ORTF de 1964 à 1974, puis PDG de TF1 de 1974 à 1978, avant d'être nommé ambassadeur, représentant permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, à Strasbourg.

N'ayant jamais vécu dans le département de l'Allier, mais apprenant la vente du château de Paraize, à Livry (Nièvre), qui fut jadis habité par son arrière-grand-père Léopold Aladane de Paraize, Germaine Cazeneuve a réuni à Marigny toute sa famille, soit trente-six enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, pour découvrir leurs racines.

Ils sont ainsi venus des quatre coins de la France, principalement de Nantes, Strasbourg, Lyon et Paris.

« Je suis très heureuse d'être avec toute ma famille dans cette région magnifique », s'est réjouie l'alerte nonagénaire. Après Saint-Pierre-le-Moutier, le vignoble de Riousse, puis Château-sur-Allier et le château de Paraize, ils sont allés à Montilly, où Gaëtan Aladane de Paraize a été maire de 1904 à 1919. Le périple s'est achevé à Marigny où Ferdinand Aladane de Paraize, qui habitait à Charnes, a été maire de 1849 à 1896, soit 47 ans ! ■

MARIGNY

La fête des voisins de la rue Mandon

AMITIÉ. Une photo souvenir avant de passer à table.

Le 9 juillet 2019

Même avec un retard certain sur la date officielle, les habitants de la rue Mandon ont tenu à célébrer la fête des voisins.

Et même s'ils étaient moins nombreux qu'habituellement, les vacances en sont probablement la cause, ils ont passé un agréable moment, dégustant moult préparations faites amoureusement, s'abreuvant avec modération d'un rosé bien frais, tout en refaisant le monde ! ■

MOTO ■ Le pilote marignyssois a fait son retour sur les citcuits

Auboiron a remis les gaz, en douceur !

En compagnie de 150 pilotes venus pour du roulage sur le circuit de Lurcy-Levis, et huit mois après sa lourde opération, Marc Auboiron a retâté le guidon de sa moto pour la toute première fois.

Encore éprouvé par l'intervention chirurgicale qu'il a subi en octobre dernier et le traitement post-opératoire, mais se requinquant peu à peu, le Marignyssois, prudent, a bouclé les premiers tours sur sa 125. « Je n'ai pas eu la moindre appréhension, et j'ai retrouvé de suite tous mes repères », s'est-il réjoui. Il a même avoué s'être « un peu retenu avec la manette des gaz ».

Le lendemain, au guidon de sa 250, la suite a été plus délicate, son corps le rappelant à l'ordre.

REPRISE. Sous les yeux de sa femme Myriam, Marc Auboiron a tourné avec son fils Pierre-Antoine, motard lui aussi.

Prochain rendez-vous pour Marco au mois d'août, où il viendra à nouveau rouler à Lurcy. Et en octobre, il sera, espère-t-il, sur le circuit du Val de Vienne pour une course Klass GP, compétition bâtie sur le même principe que l'ICGP, mais avec des motos 125 et 250 des années 2000. Et si, comme il le craint un peu devant le tournure des événements, le championnat ICGP ne démarre pas en 2020, le Marignyssois a tout prévu : il s'engagera probablement en Allemagne, où il compte nombre d'amis, dans le championnat classic, la copie conforme de ce qui existe en France.

On devrait donc voir encore longtemps dans les stands et sur les circuits l'opulente crinière et l'abondante végétation sous-narine du Marignyssois Marc Auboiron. ■

Le 2 juillet 2019

MOTO ■ Le Marignyssois va retrouver la compétition

Marc Auboiron, le retour

Pour la première fois depuis septembre 2018 et le circuit d'Hockenheim, Marc Auboiron va bientôt pouvoir se replonger dans la compétition moto.

En effet, la lourde intervention chirurgicale qui l'avait contraint à tirer un trait, provisoire, sur ses activités de pilote ne sera bientôt plus qu'un lointain souvenir. Aujourd'hui ragaillardi, le Marignyssois veut savoir où il en est vraiment, physiquement et psychologiquement.

Il a décidé, après avoir fait deux roulages, en août et récemment, sur le circuit de Lurcy-Lévis, de se remettre à avaler les tours de piste, et cette fois, pas pour du beurre !

COMPÉTITION. Fin metteur au point, Marc Auboiron a pris un soin tout particulier à la préparation de son bolide.

Condition physique pas encore au top

Mais ces deux week-ends à Lurcy lui ont aussi fait comprendre qu'il serait peut-être prématuré de reprendre en mains le guidon de sa 250 flanqué de l'inamovible n° 16. En cause, une condition physique pas encore au top.

Aussi, il ferraillera ce week-end avec sa moto n° 32 de 125 cm³, un bijou, sur l'agréable circuit du Val de Vienne, au sein d'une épreuve comptant pour le championnat Klass GP, compétition entre les motos 125 et 250 des années 1991 à 2006.

Cette course, après Alès, le Castellet, Spa-Francorchamps (Belgique) Dijon et Mugello (Italie) sera la sixième et dernière du championnat.

Pour Auboiron, cette sortie sera donc seulement une vraie reprise de contact, mais surtout un test pour se repositionner dans l'atmosphère de la compétition avec pour seule et unique ambition de terminer.

Mais elle aura aussi une saveur un peu particulière car il aura pour adversaire, entre autres, son fils Pierre-Antoine (32 ans), qui reprend du service après 13 ans de coupure !

Deux manches, d'une quarantaine de kilomètres, samedi 12 octobre, à 18 heures, et dimanche 13 autour de midi, sont au programme d'une épreuve où les 125 et 250 batailleront ensemble, mais avec un classement séparé par catégorie. ■

Le 11 octobre 2019

MOTO

Auboiron, père et fils, ensemble sur la grille de départ

TEL PÈRE, TEL FILS. Marc Auboiron *(à gauche)* et son fils Pierre-Antoine, au coude à coude, sur la grille de départ.

« L'objectif était de refaire de la moto, et aussi de terminer la course. Finalement, j'étais mieux que je le pensais, et cela me réconforte beaucoup ! »

La réaction de Marc Auboiron, après sa course Klass GP en 125 sur le circuit du Val-de-Vienne, en dit long sur la satisfaction du Marignyssois pour son retour à la compétition après plus d'un an d'une pénible parenthèse.

Qualifié dans la même seconde que son fils Pierre-Antoine, il était, fait rarissime, à côté de lui sur la grille, où se mélangeaient les 22 motos de 125 et les 24 de 250.

Samedi, lors de la première manche, un soleil rasant a gêné considérablement Marco dans les enfilades, et il bouclait sa course en 11e position, alors que le fiston n'a pu effectuer que deux tours, un freinage récalcitrant l'obligeant à regagner le stand.

Dans la seconde manche, disputée le dimanche, Auboiron a ressenti un coup de mou après cinq tours. Mais après avoir un peu « levé le pied », il terminait sans encombre en 9e position, ce qui le place au final dans la première moitié du classement. Et, un tantinet malicieux, il nous glissait être « content d'avoir grillé Pierre-Antoine au départ ! »

Marc Auboiron ne courra plus d'ici la fin de l'année, mais sera sur les circuits l'an prochain, c'est une certitude, avec pour inconnue la cylindrée : 125 ou 250. Pour cela, son état physique sera déterminant. ■

Le 17 octobre 2019

Les heures d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi		14h00 à 18h00
Mardi	9h00 à 11h30	14h00 à 19h00
Jeudi	9h00 à 11h30	15h30 à 19h00
Vendredi		15h00 à 17h30

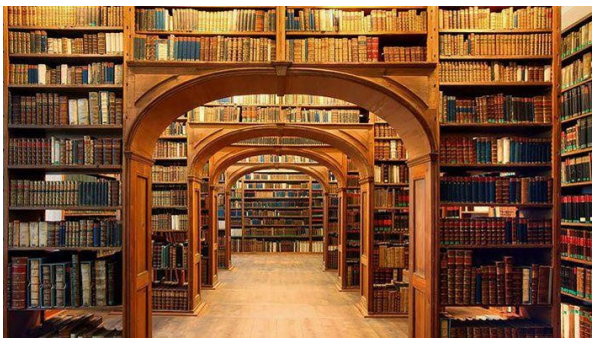

LA BIBLIOTHEQUE fonctionne aux heures d'ouverture de la mairie.

⇒ Si un ouvrage vous intéresse, nous pourrons peut-être vous le procurer…

⇒

Nouveau Site internet de la commune

💻 www.mairie-marigny-allier.fr

(Informations sur la commune, les manifestations avec des photos…)

Messagerie

marigny.mairie@wanadoo.fr

Tél. : 04.70.43.93.57 fax : 04.70.43.93.64